

DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FAMILLESEO – SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE
OES – OFFICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉSPAJ – SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE
LA JEUNESSEAux directions des dites institutions
d'éducation spécialisée (IES)
Aux directions des écoles spécialisées
(ES)

A la direction de la Fondation Carrefour

par courriel

Neuchâtel, le 9 juillet 2018

Consignes budgétaires 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes en mesure de vous remettre les éléments nécessaires à l'établissement de vos budgets 2019.

Rubrique 3 "Salaires"**Postes vacants**

Les postes vacants (préalablement avalisés par les services) doivent être colloqués dans la classe de traitement prévue pour la fonction, avec 15 échelons.

Postes supplémentaires

Tout poste supplémentaire doit être validé par les services, même s'il n'a pas de conséquence sur l'excédent de charges.

Allocations complémentaires pour enfants et indemnités de déplacement

Les institutions et écoles spécialisées sont appelées à se baser sur les montants décidés par le Conseil d'État en matière d'indemnités de repas et kilométriques. Concernant les allocations complémentaires elles doivent être modifiées conformément aux décisions du Conseil d'État.

Indexation des salaires

Le Conseil d'État a décidé d'indexer les traitements pour tenir compte du renchérissement à hauteur de 0,22% en 2019 (IPC + 1 point – réserve indexation 0,78).

Assurances sociales

La part employeur de la cotisation de prévoyance ne augmente de 1,55%. Pour les autres assurances sociales, nous vous laissons le soin de vous renseigner sur les éventuels changements à prendre en considération pour 2019.

Rubrique 4 "Autres charges"**Informatique, compte 4752**

Ce compte comprend les montants que l'ANMEA aura transmis à chaque institution s'agissant des frais de Pro Concept.

Prévoyance.ne

4421 – Intérêts sur emprunt(s), liés à la recapitalisation de prévoyance.ne, y compris les emprunts de 2019

4422 – Intérêts sur le cautionnement de l'emprunt, liés à la recapitalisation de prévoyance.ne, y compris les emprunts de 2019.

4490 – Amortissements RFV (2013) sur emprunt(s) pour prévoyance.ne ainsi que ceux des emprunts 2019.

Prière de vous référer aux courriers reçus de Prévoyance.ne.
En l'état actuel, pas d'informations concernant la participation de l'État à la recapitalisation de Prévoyance.ne liées au passage de la primauté des prestations à celle des cotisations.
Pour les intérêts et l'amortissement : en l'état prendre en compte un taux maximum de 2.25% et un amortissement linéaire sur 25 ans.
Pour l'intérêt sur le cautionnement : appliqué un taux de 0.5%.

Trésorerie (intérêts sur le cautionnement)

4423 – Intérêts sur emprunt, conformément à l'arrêté du 1^{er} février 2017 et au courrier des chefs de département du 8 février 2017.

Rubrique 6 "Recettes"

Recettes hors canton

Selon les chiffres 2018 et l'évolution connue.

Participation des communes pour les journées d'élèves

Conformément à la base légale, le montant journalier se facture en fonction des cycles d'enseignement (cf. âge de l'élève). Les montants de référence pour 2018, basés sur les tarifs 2015, majorés de 2% sont:
pour le Cycle 1 (années 1 à 2), de Fr. 31.90.-
pour le Cycle 2 (années 3 à 7), de Fr. 54.20.-
pour le Cycle 3 (années 8 à 11), de Fr. 70.40.-

Pensionnaires mineurs dans les IES / élèves dans les ES

Selon la DIPReLMin ou REFOSCOS pour les écoles spécialisées.

Investissements

Principes généraux

Lissage – Les investissements 2018 seront acceptés pour autant qu'ils ne génèrent pas une augmentation des amortissements.

Nature des investissements – La comparaison 2018-2019 des amortissements doit être faite par nature d'investissement et non pas globalement.

Liste des investissements mise à jour – Sur l'annexe y relative, les investissements doivent être détaillés et non groupés; les investissements réalisés les années précédentes doivent être indiqués.

Investissements mobiliers libres et investissements immobiliers libres

Les conditions d'amortissement sont discutées de cas en cas. Les amortissements des investissements immobiliers libres (4455) ne sont pas intégrés au calcul de l'amortissement immobilier selon l'art. 16, lettre h, RELESEA.

**Investissements
immobiliers pour les
fondations propriétaires
d'immeubles**

Les investissements nécessaires devront être prévus sur plusieurs années, utilisant au mieux, d'entente avec les banques, le potentiel d'endettement hypothécaire en cas de financement de travaux. En effet, si une subvention cantonale peut être accordée pour l'entretien courant, pour les autres travaux, une réflexion concernant un financement par le biais de la dette hypothécaire doit être menée et présentée au service concerné.

Présentation du budget

La présentation de votre budget détaillé 2019 version PP et **en comptabilité analytique** s'établira selon les documents usuels à disposition sur les sites de l'OES, et du SPAJ.

Envoi et délai

La situation intermédiaire de vos comptes de l'année sera annexée à l'envoi de votre budget 2019.

Envois

**En version informatique uniquement
Pour le SPAJ :
valentine.lenoble@ne.ch
Pour l'OES :
oesn@ne.ch et valery.lambert@ne.ch**

Délai

28 septembre 2018 au plus tard.

Balance de trésorerie – garanties bancaires

La LFinEC contraint à une validation des montants cautionnés par le Grand Conseil : votre **balance de trésorerie** devra nous parvenir, **jusqu'au 28 septembre 2018**, sur la base du budget remis pour cette même date.

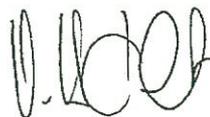
En vous remerciant d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Philippe Willi



Chef de l'OES

Karima Halef



Adjointe au chef du SPAJ

Copie pour information à l'ANMEA

